

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 27 MARS 2017

Délibération n° 17/10 relative aux subventions et contributions diverses

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, valablement réunie le lundi 27 mars 2017 et après avis de la Commission des Finances réunie le mercredi 15 mars 2017,

DÉCIDE,

- De renouveler la cotisation à Initiative Landes pour 500 € en 2017 ;
- De renouveler la cotisation à Entreprendre En France pour 3800 € en 2017 ;
- De renouveler la cotisation à Adour Business Angel pour 300 € en 2017 ;
- De renouveler la subvention à Réseau Entreprendre Adour pour 2300 € en 2017 ;
- De renouveler la cotisation à Chambersign pour 4590 € TTC en 2017 ;
- De renouveler l'abonnement Bulb In Town pour 2400 € en 2017 ;
- D'accorder une subvention aux Associations des Magistrats Consulaires des Tribunaux de Commerce de Mont-de-Marsan et de Dax, pour 2017, d'un montant de 5 000 € pour chacune ;
- De renouveler sa cotisation pour l'exercice 2017, à l'Association des CCI Territoriales, pour un montant de 200 € ;
- De renouveler sa cotisation pour l'année 2017, à Béarn Adour Pyrénées, d'un montant de 225 € ;
- De renouveler sa cotisation pour l'exercice 2017, à XYLOFUTUR, d'un montant de 600 € TTC ;
- De renouveler son abonnement au Bulletin Société de Borda pour l'année 2017, d'un montant de 38 € ;
- D'attribuer une subvention de 1500 € au Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises des Landes pour l'organisation de leur conférence annuelle ;
- D'attribuer une subvention de 2000 € à l'attention de Dephie Cap Emploi Landes pour l'organisation des Rencontres du Recrutement 2017 ;
- D'adhérer au Pôle Eco-Conception et management de cycle de vie pour 1300 € ;
- De renouveler la cotisation, pour l'année 2017, à l'Association des Directeurs Généraux des CCI, pour un montant de 550 € ;
- De renouveler la cotisation, pour l'année 2017, au Comité Départemental du Tourisme des Landes, pour un montant de 800 € ;
- D'accorder une subvention pour 2017, au Bureau des Étudiants de l'ESDL pour la réalisation de leurs projets futurs, d'un montant de 5000 € ;
- D'accorder un don pour 2017, à l'association « 60 000 Rebonds », d'un montant de 500 € ;

- De renouveler la cotisation à l'Union Française des Métiers de l'Évènement (UNIMEV) pour un montant de 1862,40 € TTC ;
- De renouveler la cotisation à « PULSEO » pour 2017, pour un montant de 150 € ;
- De renouveler la cotisation à « Aqui O Thermes », pour 2017, pour un montant de 250 € ;
- De renouveler la cotisation au Cercle Frédéric Bastiat, pour 2017, pour un montant de 30 €
- De renouveler la cotisation à l'Agence Interconsulaire de Développement Économique des Landes pour 2017, pour un montant de 500 € ;
- De renouveler la cotisation à l'Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne, pour 2017, pour un montant de 1000 € ;
- De renouveler la cotisation à l'Agri Sud Ouest Innovation, pour 2017, pour un montant de 1422 € ;
- De renouveler l'adhésion/cotisation au GARF « groupement des acteurs responsables de formation », pour un montant de 700 € ;
- De renouveler l'adhésion /cotisation au réseau des CEL, pour un montant de 900 € ;
- De renouveler la subvention de 4500 € au Cluster EuroSima des industries de la Glisse, pour les événements de l'EuroSima Surf Summit et l'EuroSima Waterman's Ball, d'octobre 2017 ;
- De verser 5000 € afin de participer à la création du Groupement d'Intérêt Public Grand Dax.

DONNE délégation au Président, afin d'effectuer toutes les formalités en vue de la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 mars 2017

Le Président



Philippe JACQUEMAIN

